

Question orale de M.Ahmed Mouhssin, député Ecolo à Monsieur Rudi Vervoort, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de la Politique de l'Enseignement, de la Culture, et des Personnes handicapées

Concerne: Le handistreaming dans la politique culturelle bruxelloise

L'accès à la culture est un droit pour tous, celle-ci permet de s'ouvrir sur le monde, d'exprimer ses émotions et de se divertir. C'est pourquoi il est important de garantir un accès équitable aux activités culturelles.

Dans cette optique, le 15 décembre 2016, paraissait le décret portant intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la COCOF - communément appelée « handistreaming » - afin qu'au sein de chaque politique, l'intérêt des personnes en situation de handicap soit pris en considération. Selon le décret, chaque membre du Collège de la Commission communautaire française doit intégrer le handicap dans toutes les politiques, mesures et actions relevant de ses compétences. Les articles 4 et 5 du décret imposent plusieurs obligations aux membres du Collège. Selon le décret, un rapport intermédiaire doit également être publié à la moitié de la législature, ce qui a été fait le 10 mars 2022.

Le rapport liste les diverses initiatives culturelles pour les personnes en situation de handicap. Des ludothèques spécialisées sont mises en place pour différents handicaps et leurs besoins sont pris en compte dans les projets jeunesse et parascolaires. Le Centre Bruxellois de Documentation Pédagogique possède une section « Handicap » pour les enseignants spécialisés. En éducation permanente, l'École de Cirque de Bruxelles et l'Espace Catastrophe collaborent avec des organisations comme le CREAHM pour développer des projets tels que Handicirq. Des projets soutenus visent l'intégration des personnes en situation de handicap dans les arts, la culture et la littérature, comme "Art, Culture et Thérapie". Des organisations et centres culturels proposent des ateliers artistiques adaptés. Des activités pour les personnes en situation de handicap sont incluses lors de la Foire du Livre de Bruxelles et des subventions sont accordées à deux bibliothèques spécialisées. Dans le secteur des arts plastiques et de la danse, des institutions encouragent l'inclusion. L'asbl Melissa Ansel organise des expositions et ateliers pour les adolescents autistes et psychotiques. Enfin, l'asbl Brussels Museum a lancé le projet "Open Museum" pour rendre les musées bruxellois plus accessibles à tous, y compris les personnes en situation de handicap.

Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé a examiné le rapport et a émis un avis. La section personnes handicapées du Conseil souligne, que dans le rapport, il y a certaines confusions entre Handistreaming et Inclusion et rappelle que le Handistreaming doit être une approche intégrée et transversale du handicap dans toutes les politiques.

Il indique que le rapport présente de nombreux objectifs pour améliorer la situation des personnes en situation de handicap, mais il s'interroge sur la source de ces objectifs. Il rappelle que vous devez jouer un rôle central dans la coordination des enjeux de transversalité. La Section approuve l'importance de la sensibilisation et de la formation et considère que le secteur représentatif des personnes handicapées peut jouer un rôle important dans la formation des coordinateurs, des directions, des référents et des travailleurs.

Cependant, elle regrette l'absence d'évaluation de l'impact des mesures prises par la COCOF sur les personnes handicapées et rappelle que tout arrêté réglementaire doit être soumis à un rapport d'impact sur le handicap, qu'il soit positif ou négatif.

Je souhaiterais insister sur l'importance des données chiffrées nous permettant d'évaluer la mise en œuvre de nos politiques, or elles sont très peu présentes pour la partie culturelle.

- Comment avez-vous intégré les remarque du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé (section personnes handicapées)?
- Comment avez-vous évalué les projets d'actes législatifs ou réglementaires au sein de votre politique au regard du principe de handistreaming ?
- Avez-vous intégré le handistreaming dans tous les nouveaux plans de gestion, contrats de gestion et autres instruments de planification stratégiques des services publics dans la politique culturelle?
- Avez-vous recueilli des données statistiques concernant les personnes en situation de handicap participant à des activités culturelles au sein des centres et institutions culturelles agréées ou subventionnées par la COCOF ?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin
Député Ecolo

